



Cinéma



*La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **15 décembre** de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 08 janvier de l'année N+1 pour les achats de décembre.*

Le CAES participe à vos dépenses de cinéma à raison d'un remboursement par an et par adhérent interne d'un montant de **20 euros** sur présentation d'une **facture** de 10 billets ou d'un **abonnement** de 10 places de cinéma, compris entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande joint page 2,
- La facture de l'achat des 10 tickets ou de l'abonnement,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER

Formulaire de demande de subvention
Cinéma

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 08 janvier de l'année N+1 pour les achats de décembre.

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Facture de 10 places de cinéma

Ou

- Facture d'abonnement de 10 places de cinéma

- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement